

217C2721  
FR0000127771-FS1139

24 novembre 2017

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VIVENDI**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 novembre 2017, la société BlackRock Inc. (55 East 52<sup>nd</sup> Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 novembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 65 358 869 actions VIVENDI<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,32% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

<sup>2</sup> Dont (i) 448 675 actions VIVENDI assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions VIVENDI, réglés exclusivement en espèce, (ii) 15 400 options à règlement physique (*physically settled options*) donnant droit par exercice à autant d'actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2017 au prix de 23,50 €, 16 900 options à règlement physique (*physically settled options*) donnant droit par exercice à autant d'actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2017 au prix de 21,50 € et 15 400 options à règlement physique (*physically settled options*) donnant droit par exercice à autant d'actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 19 janvier 2018 au prix de 24 € et (iii) 2 924 403 actions VIVENDI détenues à titres de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 6 758 473 actions VIVENDI pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 294 415 891 actions représentant 1 512 381 344 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.